

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une nouvelle demi-pension et des panneaux photovoltaïques pour les collèges Aimé Césaire et Henri Barbusse à Vaulx-en-Velin

Les collèges Aimé Césaire et Henri Barbusse bénéficient d'un nouveau bâtiment de demi-pension pour les élèves. Parallèlement le toit du collège Henri Barbusse a été équipé en panneaux photovoltaïques pour produire de l'électricité dans le cadre du Plan solaire de la Métropole de Lyon.

L'installation photovoltaïque au collège Henri Barbusse :

Adopté en 2022, le plan solaire de la Métropole de Lyon vise à augmenter la production d'énergie solaire sur le territoire. Pour contribuer à cet objectif, la Métropole a mis à disposition les toitures de 8 de ses collèges à deux opérateurs (Un Deux Toits Soleil [UDTS] et Girasole Energie) pour qu'ils installent des panneaux photovoltaïques pour une durée de 30 ans via un Appel à Manifestation d'Intérêt. Les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège Henri Barbusse par UDTS ont eu lieu durant l'été 2024 pour une mise en service le 29 avril 2025.

L'installation se compose de 360 panneaux photovoltaïques assemblés en France par VOLTEC Solar, soit 750 m², répartis sur 6 bâtiments. La puissance produite est de 142 kWc (155 MWh/an). Le coût total (études, matériels, installation, raccordement) est de 170 000€ HT.

La production en temps réelle du site est accessible au grand public via [ce lien pédagogique](#).

Pour développer les installations solaires, la Métropole de Lyon met à disposition de toutes et tous [un cadastre solaire](#). Il permet de **déterminer la viabilité d'un projet d'installation de panneaux solaires photovoltaïques pour produire de l'électricité ou de panneaux solaires thermiques pour produire de l'eau chaude**.



Les panneaux photovoltaïques présents sur le toit du collège Henri Barbusse

Un Deux Toits Soleil : un projet citoyen

Le projet d'UDTS s'inscrit dans une démarche de lutte contre le dérèglement climatique et de participation citoyenne à la transition énergétique via la réduction des consommations d'énergie (sobriété et efficacité énergétiques), puis de développer les énergies renouvelables et sensibiliser générations futures aux questions de l'énergie.

UTDS est une coopérative, maître d'ouvrage et personne morale qui porte le financement, la réalisation et l'exploitation des installations photovoltaïques. Ce sont les citoyens qui financent les projets, en assurent la gouvernance et en gèrent les bénéfices.

La société coopérative loue des toits publics ou privés pour 25 ou 30 ans, puis finance les installations photovoltaïques par l'investissement de ses 420 sociétaires, complété d'un emprunt bancaire. Elle se rémunère ensuite sur la vente de l'électricité produite.

Une nouvelle demi-pension pour les collégiens des établissements Henri Barbusse et Aimé Césaire :

La Métropole de Lyon a construit une demi-pension au collège Aimé Césaire pour accueillir ses demi-pensionnaires ainsi que ceux du collège voisin Henri Barbusse. Les élèves de ces deux établissements déjeunaient jusqu'alors au lycée Les Canuts situé à 1 km.

Le nouveau bâtiment abritant la demi-pension est accolé au bâtiment principal du collège Aimé Césaire. Chaque jour, 400 repas pourront être servis chaque jour dans un espace de 600 m² de surface de plancher avec 188 places assises.

La toiture de la salle à manger est végétalisée avec un bac de récupération, du substrat et une végétation extensive. Cette disposition participe à l'abattement des eaux pluviales et à la gestion de la température du bâtiment. Des panneaux photovoltaïques sont également présents sur le toit.

Le coût de l'opération est de 4,94M€ dont environ 70 000€ pour les équipements de restauration.

La nouvelle demi-pension est en régie dite « exemplaire » (100% Bio, 50% local, produits brut, frais, de saison et proposant une alternative végétarienne quotidienne). Les produits sont issus de la ferme métropolitaine située à Chassieu, qui produit pour 66 cantines de collèges métropolitains. Cela permet de proposer des produits variés, des repas équilibrés, issus de l'agriculture locale.

Le tarif minimum à 1 € est conservé pour permettre aux familles les plus modestes de pouvoir bénéficier d'un repas à un faible coût.